

MAP
MÈRES
AVEC

pouvoir...
une place...
une paye...
un projet de vie

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

CI - 105 M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN

2 NOV 25 15:18

*Les groupes de femmes réclament
que le vote de chaque citoyenne et de chaque citoyen
compte vraiment !*

Montréal, le 20 novembre 2002

Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec
M. Claude Lachance, président
Édifrice Pamphile-Lemay,
1035 rue des Parlementaires, 3e étage,
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le président et tous les membres de la commission,

MAP c'est un projet d'intégration sociale et professionnelle auquel sont associées des conditions de vie favorables (logement transitoire pouvant accueillir 1 ou 2 enfants, garderie, etc.) permettant ainsi aux femmes cheffes de famille monoparentale de prendre davantage de pouvoir sur leur vie en tant que citoyenne, travailleuse et mère. Plus précisément, ce projet vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des femmes monoparentales ayant des enfants de 0 à 5 ans.

MAP est un tremplin qui offre des conditions facilitantes pour permettre aux femmes de réaliser leur projet de vie soit : de poursuivre leurs études, de développer leur employabilité ou de se trouver et garder un emploi

C'est pourquoi, *MAP*, en tant que représentante de la réalité des femmes monoparentales, désire se prononcer en faveur d'une réforme en profondeur de l'actuel mode de scrutin.

Un mode de scrutin est bien plus qu'une opération mathématique. En votant pour les partis et les dirigeantEs qui feront les lois, les politiques et les programmes, la société québécoise s'exprime sur la façon dont elle entend se développer, selon ce qu'il est convenu d'appeler " la volonté populaire ". Bien que le Québec soit une société démocratique, son actuel mode de scrutin ne respecte pas cette volonté populaire.

2015a, rue Fullum
Montréal
Québec H2K 3N5
téléphone : (514) 282-1882
télécopieur : (514) 282-2210
courriel : m.a.p@qc.aira.com

En effet, notre actuel mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale qui, de manière générale, reflète peu la volonté réelle des électrices et des électeurs. Bien plus, le mode de scrutin déforme cette volonté populaire au point qu'un parti peut arriver au gouvernement en ayant obtenu moins de votes que son adversaire !!! Le vote de chacunE ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Chartes des droits.

De plus, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque " ad vitam aeternam " l'expression de la diversité des courants politiques au sein de la population.

Nos principes :

Nous joignons donc notre voix à celles, déjà nombreuses, et en particulier à celle du collectif Féminisme et démocratie, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel. Il est de la plus grande importance que la société québécoise s'entende sur les principes qui, selon nous, doivent guider cette réforme:

- Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes;
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;
- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;

Notre demande :

MAP souhaite la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel ainsi que des mesures d'action positive à tous les niveaux de gouvernement permettant d'assurer une représentation égalitaire des femmes et des hommes.

Ces principes nous amènent à demander à la Commission de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basé sur la proportionnelle. Nous savons qu'il existe différentes modalités ou variantes de ce modèle et nous croyons qu'il est possible de les adapter au contexte québécois. Mais bien au-delà du modèle nous croyons également que la population du Québec est prête pour ce changement et qu'elle est, tout comme nous, persuadée de la nécessité de réformer en profondeur notre actuel mode de scrutin dans les plus brefs délais pour le rendre vraiment démocratique.

Mais nous savons que la proportionnelle ne suffit pas à assurer une représentation égalitaire Femmes/hommes.

Les femmes sont une partie constitutive de l'humanité et la moitié de la population. C'est à ce titre que nous demandons que soient intégrées à toute réforme des institutions démocratiques des mesures qui garantissent la représentation égalitaire femmes/hommes.

Aujourd'hui encore, les femmes ne représentent que 26% des membres du parlement et 31% des élues au niveau municipal alors qu'elles représentent 52% de la population.

L'évidence est donc là sous nos yeux : il y a une sous-représentation profonde et systémique des femmes en politique. Nous voulons que cela cesse !
C'est pourquoi *MAP* demande à la Commission d'intégrer à toute réforme du mode de scrutin des mesures d'action positive menant à cette égalité de représentation.

Parmi les pistes à envisager, nommons :

- L'obligation pour les partis politiques de présenter un nombre égal d'hommes et de femmes sur les listes électorales sous peine de sanctions financières sévères;
- La désignation de sièges réservés aux femmes à l'Assemblée nationale;
- L'accès à du financement spécifique (ex : remboursement de dépenses liées aux responsabilités familiales);
- L'accès à des garderies;
- L'encouragement à un meilleur partage des tâches domestiques;
- ou toute autre mesure ayant pour effet de favoriser l'atteinte d'une représentation juste et équitable des femmes à l'Assemblée nationale en attendant une réforme en profondeur des structures même de la pratique du pouvoir.

La Commission devra avoir à cet égard la même obligation de résultat qu'on lui demande d'avoir face à la réforme elle-même. Il est grand temps qu'un geste concret soit fait par nos institutions démocratiques pour respecter et représenter la moitié de la population, la moitié de l'électorat...

Nous incitons fortement les membres de la Commission à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'une réforme en profondeur du mode de scrutin se fasse dans les plus brefs délais. Tous les partis politiques sont actuellement d'accord pour procéder à une telle réforme. Alors procédons ! Nous croyons que de véritables changements doivent se faire et qu'il faudra accompagner la population dans leur application.

Voter est un geste démocratique trop important pour s'exercer avec un outil aussi anti-démocratique et aussi inadéquat comme notre actuel mode de scrutin.



Michelle Issa
Pour *MAP*

c.c. : TGFM